

AVIS DES SOCIETES

POST ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs
Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

La société **ATELIER DU MEUBLE intérieurs** publie ci-dessous les résolutions adoptées par son assemblée générale élective tenue le 26 août 2026.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Elective des actionnaires minoritaires prend acte des deux candidatures pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires déposées par Monsieur Hatem Trigui et Monsieur Fares Turki.

Suite au vote, Monsieur Hatem Trigui a réuni 1.18% des droits de vote présents et Monsieur Fares Turki a réuni 98.82% des droits de vote présents.

L'Assemblée générale élective décide ainsi de nommer Monsieur Fares Turki entant qu'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires au sein du conseil d'administration de la société Atelier du meuble Intérieurs.

L'administrateur ainsi nommé exercera ses fonctions jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

L'Assemblée prend acte du fait que Monsieur Fares Turki a accepté les fonctions qui lui sont conférées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Elective conféré tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.